

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

**COMITE SYNDICAL**

Séance du 15 octobre 2025

**APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRES  
DE LA REGIE DE PRESTATIONS DU SMO SYV**

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

**Vu** les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

**Vu** l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

**Vu** les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

**Vu** la délibération de Seine-et-Yvelines Voirie du 18 juin 2025 déclarant la création de la régie dotée de la seule autonomie financière,

**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** décide de fixer les tarifs des prestations pour les membres du collège communal et intercommunal conformément à la grille tarifaire jointe en annexe 1 de la présente délibération, pour la réalisation des prestations listées ci-dessous :

- pour la viabilité hivernale :
  - fourniture et dépôt de sel
  - salage et déneigement des routes
- pour les techniques palliatives de chaussées
  - point à Temps Automatique
  - pontage de fissures de chaussée
  - enrobés projetés
  - curage de fossés et dérasement des accotements
- fourniture et pose de signalisation verticale
- fauchage et entretien des dépendances vertes
- prestations de relevés météorologiques
- prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

**ARTICLE 2 :** décide d'indexer les tarifs des prestations pour les membres du collège communal et intercommunal selon les calculs de révision de prix précisés sur la grille tarifaire en annexe 2.

**ARTICLE 3 :** décide d'appliquer 3,8% de frais de structure sur les tarifs des prestations pour les membres du collège communal et intercommunal.

**ARTICLE 4 :** décide que les tarifs des prestations pourront être modifiés autant que de besoin au cours de l'année par délibération.

**ARTICLE 5 :** autorise Monsieur le Président et Madame la Directrice générale du SMO SYV à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert  
« Seine et Yvelines Voirie »

**COMITE SYNDICAL**

Séance du 15 octobre 2025

**APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRES  
DE LA REGIE DE PRESTATIONS DU SMO SYV**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Jean-Christophe Fromantin  
Secrétaire : Pauline Winocour-Lefevre

Votent POUR (6) : Richard Delepierre, Patrick Stefanini, Pauline Winocour-Lefevre, Jean-Christophe Fromantin, Denis Datcharry, Denis Larghero

Procurations (2) : Geoffroy Bax de Keating à Richard Delepierre, Daniel Courtès à Jean-Christophe Fromantin.

Affichage le : 20 octobre 2025

Transmission préfecture le : 16 octobre 2025

AR Préfecture :

N° : 078-934572637-20251016-25\_00167-DE

Du : 16 octobre 2025

Délibération exécutoire le : 20 octobre 2025